

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

OBJET : Mise en Place des commissions du Syndicat Mixte

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 21 représentant 21 voix

N° : 007/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt et un février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°5 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

B VAILLOT – M LATZ – D BREMOND – JM CONSTANS – F PERO - AM LAMIA
– A MONTIER –Y COEFFIC – JC FELIX - R DEBRAY - M BOEUF – C
PALUSSIÈRE – L MARTIN - C BOUYGUES – G FABRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – Y MANCER – L MEAUME - G BESNARD - R AMBROSIO -
C PLOUVIER

Au regard des différentes missions exercées par le syndicat mixte, il est proposé de mettre en place 3 commissions :

- Commission SCOT
- Commission Pays d'Art et d'Histoire
- Commission Plan Climat Air Energie

Ces commissions ont un rôle consultatif, de réflexion et de proposition.

Jusqu'à présent pouvaient participer aux commissions du syndicat mixte :

- Les délégués du syndicat mixte
- Les conseillers communautaires
- Les conseillers municipaux des communes de la Provence Verte
- Ponctuellement, et après validation du président de commission, des membres associés invités en fonction des projets traités (personnes qualifiées...)

En ce qui concerne le programme LEADER, un comité de programmation spécifique, associant des acteurs publics et privés et présidé par le Président du syndicat mixte, suit la démarche et sélectionne les dossiers financés.

De même pour Natura 2000, un comité de pilotage Présidé par M. Degoulet élu de Cotignac, assure le suivi de l'animation sur les 2 sites Sources et Tufs du Haut Var et partie amont du Val d'Argens.

Le Comité Syndical

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'acter la mise en place des 3 commissions : SCOT, PAH, PCAET
- de désigner :
 - Mickael LATZ, en tant que Président de la commission SCOT
 - Franck PERO, en tant que Président de la commission Pays d'Art et d'Histoire
 - Bernard de BOISGELIN, en tant que Président de la commission Plan Climat Air Energie
- de préciser que peuvent participer à ces commissions :
 - Les délégués du syndicat mixte
 - Les conseillers communautaires
 - Les conseillers municipaux des communes de Provence Verte Verdon
 - Ponctuellement, et après validation du président de commission, des membres associés invités en fonction des projets traités (personnes qualifiées...)

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source